



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
3 septembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Dixième session

Genève, 12-16 novembre 2018

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Commerce, coopération multilatérale et développement durable

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le système commercial multilatéral qui a été mis en place au cours des dernières décennies contribue de façon notable à améliorer les conditions de vie à l'échelle planétaire. Il joue un rôle important dans le développement économique, social et environnemental des pays développés comme des pays en développement, et il demeure indispensable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Toutefois, l'intégrité du système suscite des préoccupations, tout comme les probabilités d'une croissance soutenue du commerce mondial et de la réussite d'un programme global de développement. Les décideurs doivent veiller à ce que les fruits des échanges commerciaux soient partagés et à ce que la coopération actuelle dans des domaines thématiques et à l'échelle régionale serve à renforcer la coopération multilatérale et à soutenir un développement durable au niveau mondial.



Introduction

1. Le nombre de personnes ayant accès à certains services médicaux tels que la vaccination contre la rougeole n'a jamais été aussi élevé et la proportion de la population sous-alimentée et vivant dans une extrême pauvreté n'a jamais été aussi faible que dans l'histoire récente¹. La coopération multilatérale et le commerce ont largement contribué à cette évolution positive. Dans de nombreux pays, le commerce et l'investissement internationaux ont accéléré la transformation structurelle et la croissance économique, et le commerce a donné accès à une plus grande variété de services et de biens, notamment de produits pharmaceutiques. Cependant, les progrès restent lents et, dans de nombreux domaines, limités. Il est donc urgent d'intensifier la coopération, et le Programme 2030 et ses ambitieux objectifs de développement durable (ODD) constituent un programme universel visant à améliorer les conditions de vie de tous. La communauté internationale a reconnu le rôle important que joue le commerce ; dans les ODD, le commerce est considéré comme un catalyseur, et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les États Membres de l'Organisation des Nations unies ont affirmé que « le commerce international [était] un moteur au service de la croissance économique inclusive et un moyen de réduire la pauvreté [et qu'il contribuait] au développement durable² ». La réalisation des ODD requiert une concertation et une coopération entre toutes les parties prenantes.

2. Plusieurs ODD et cibles font explicitement référence au commerce international, qui est lié à de nombreux autres objectifs de développement durable. Associé à des mesures complémentaires appropriées, le commerce facilite l'accès aux produits, services et marchés étrangers, permet des économies d'échelle et crée des emplois. Il permet de mieux utiliser les ressources productives et il peut appuyer la transformation structurelle susceptible de déclencher un développement économique à long terme dans les pays développés comme dans les pays en développement. Cependant, les bénéfices qui en découlent ne sont ni automatiques ni répartis de façon égale. La coopération multilatérale et les échanges multilatéraux, et plus généralement la mondialisation, ont récemment fait l'objet d'un examen critique dans plusieurs pays. Les tensions liées au commerce s'intensifient et elles pourraient atteindre un niveau très préjudiciable. Pour que les bénéfices qui découlent du commerce se traduisent en un développement durable qui bénéficie à tous sur les plans économique, social et environnemental, des politiques nationales complémentaires et une coopération multilatérale renforcée seront nécessaires. En l'absence de politiques de partage de la prospérité, de règles claires et de réglementations appropriées, le commerce pourrait contribuer aux inégalités, aux tensions sociales et à la dégradation de l'environnement.

3. Pour surmonter les difficultés qui entravent le développement à l'échelle transfrontière, il est essentiel de mener une action collective mondiale passant par la coopération commerciale multilatérale. Pour réaliser les objectifs de développement durable, il est indispensable de relancer un partenariat mondial, dont le système commercial multilatéral demeure la pierre angulaire. De nombreux sujets tels que les subventions à l'agriculture et à la pêche ne peuvent être abordés que dans un cadre multilatéral. En outre, un système commercial multilatéral, qui est le plus efficace pour répondre aux besoins de tous, permet de protéger les plus vulnérables, qui ne disposent que d'un faible pouvoir de négociation et qui sont aussi souvent ceux qui ont le plus besoin du progrès.

I. Évolution du commerce international et du développement

4. Les préoccupations croissantes au sujet du commerce, du revenu global et de la croissance mondiale ne se sont pas encore concrétisées dans les chiffres du commerce. Les échanges de biens et de services ont fortement augmenté en 2017, mais cette évolution

¹ Selon des données de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la Santé.

² A/RES/69/313.

positive n'a pas été suffisamment soutenue pour que des progrès notables soient réalisés vers l'atteinte des cibles des ODD qui sont directement liés au commerce.

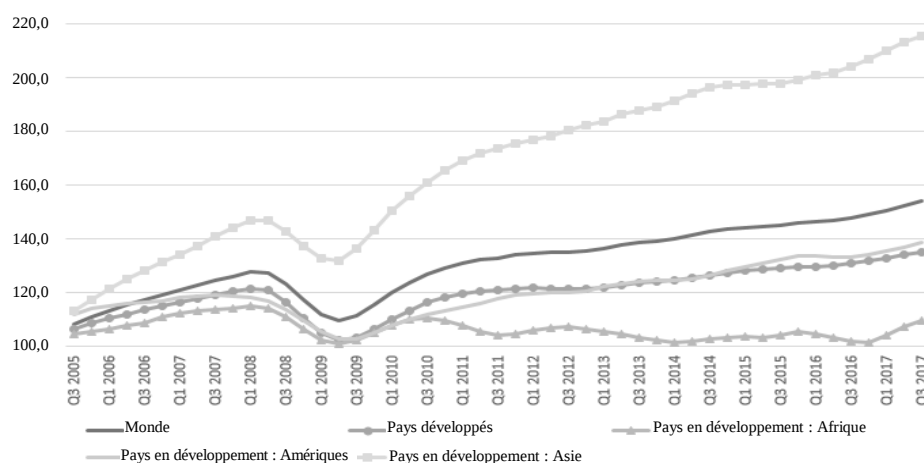
A. Commerce des biens

5. Après deux années consécutives de baisse, le commerce mondial s'est partiellement redressé en 2017. Grâce à un taux de croissance de presque 11 %, la tendance à la baisse s'est nettement inversée, et la valeur des exportations mondiales de biens a atteint 17 700 milliards de dollars. Cependant, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, ces chiffres sont encore largement inférieurs à ceux de 2014. La baisse du commerce mondial en 2015 et 2016 tenait principalement à la chute de la valeur des produits échangés due au recul des cours des produits de base et aux fluctuations des taux de change. En 2016, le volume des exportations mondiales a augmenté de 1,2 %, mais il s'agissait du taux le plus bas depuis la récession mondiale (fig. 1). Le volume des échanges a augmenté de 4,4 % en 2017 grâce à la reprise de la croissance économique mondiale, qui a atteint respectivement 2,5 % et 3,1 % en 2016 et 2017.

Figure 1

Volume des exportations, 2015-2017

(T1 2005 = 100)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

Note : Moyennes mobiles centrées sur quatre trimestres pour corriger les variations saisonnières.

Abréviation : T = trimestre.

6. Au-delà d'une dynamique positive à court terme, les tendances divergentes à long terme de la croissance des exportations entre les pays en développement ont persisté. Depuis la récession, les différentes régions, à l'exception des pays en développement d'Asie, n'ont pas retrouvé les rythmes de croissance des exportations enregistrés avant la crise financière. Les pays en développement d'Afrique avaient été les plus touchés et, à l'exception d'une brève reprise en 2010, leurs exportations n'ont pas encore recommencé à croître. Sur la période 2011-2016, en raison de la détérioration progressive des cours, en particulier de ceux des produits alimentaires, des matières premières agricoles, des minéraux, des minerais et des métaux, les exportations de nombreux pays tributaires des produits de base sont restées faibles.

7. Les perspectives devraient continuer de s'améliorer en 2018 et 2019, et la croissance de la production mondiale devrait atteindre 3,7 % par an³. Les révisions à la hausse des prévisions concernent principalement les pays développés, en raison de la forte croissance des salaires, de conditions d'investissement globalement favorables et des effets positifs des mesures budgétaires prises aux États-Unis d'Amérique. La hausse des cours de l'énergie et des métaux favorise la reprise dans les pays exportateurs de produits de base.

³ Nations Unies, 2018, *World Economic Situation and Prospects 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.18.II.C.2, New York).

8. La reprise actuelle ne concerne pas toutes les régions du monde et il existe des risques importants. La croissance des pays en transition et des pays d'Afrique australe et centrale, en particulier, a été nettement inférieure à la moyenne mondiale. En outre, l'intensification des tensions commerciales entre les grands pays, les incertitudes relatives au rythme de la politique monétaire dans les pays développés, les tensions géopolitiques et les niveaux d'endettement élevés et qui vont croissant font peser des risques sur la viabilité du processus de reprise.

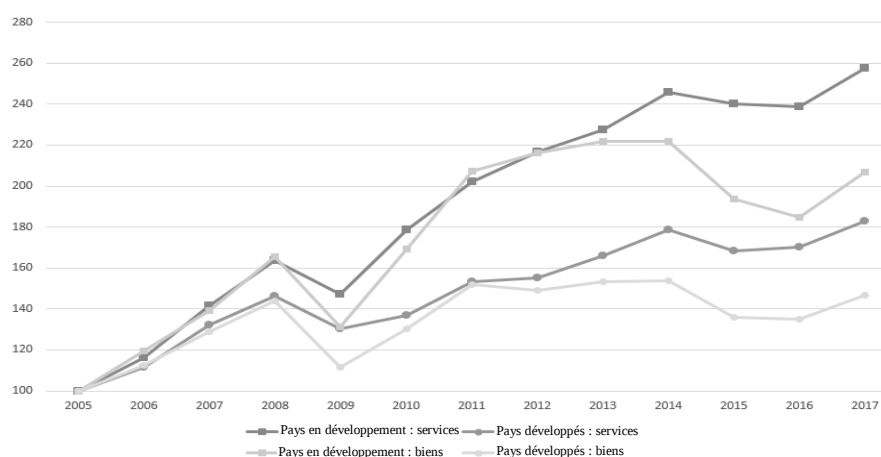
B. Commerce des services

9. Le commerce mondial des services a atteint 5 400 milliards de dollars en 2017 soit une progression de 7,8 % par rapport à 2016. Cette reprise a été constatée aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, et elle leur a permis de dépasser en valeur le niveau des exportations d'avant la récession. Le commerce des services a continué de résister à la fois à la récession mondiale et au récent fléchissement de la valeur du commerce international (fig. 2). Alors que le commerce mondial de marchandises a diminué de 22,2 % durant la récession mondiale (2009) et de 15,5 % lors de la dernière période de baisse des échanges (cumul de 2015 et de 2016), la contraction du commerce des services a été plus de deux fois moindre (respectivement 10,6 % et 4,5 %).

Figure 2

Exportations de biens et services en valeur, 2005-2017

(2005 = 100)



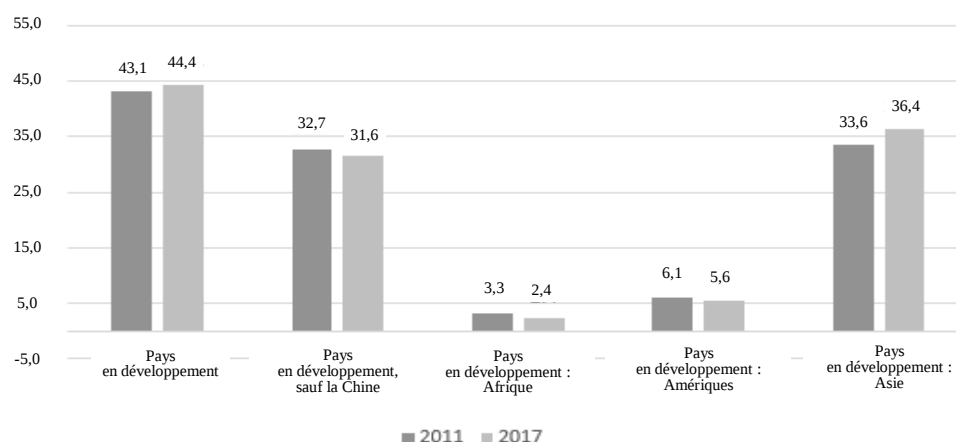
Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

C. Réaliser les objectifs de développement durable relatifs au commerce

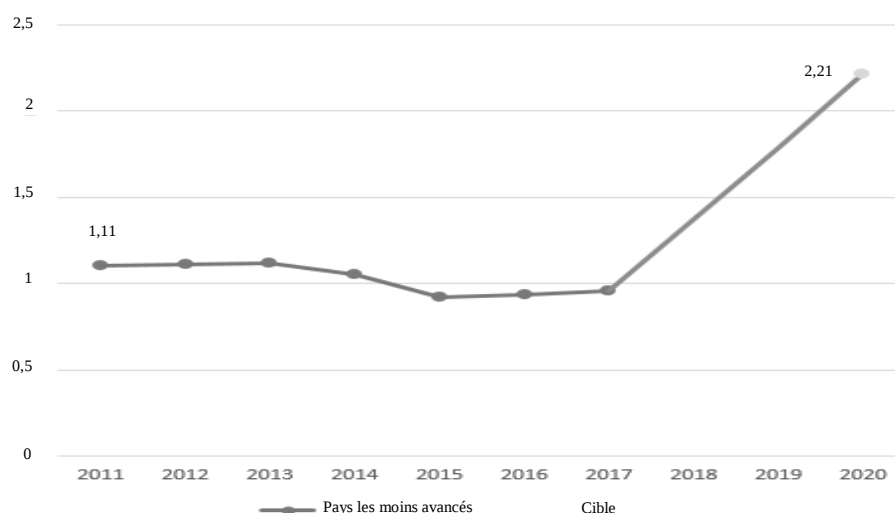
10. La réalisation des ODD n'est pas chose acquise. Atteindre la cible 17.11, par exemple, requiert que les pays en développement accroissent sensiblement leurs exportations. Toutefois, la part de ces pays dans les exportations mondiales n'a que peu progressé depuis 2011, passant de 43,1 % à 44,4 %, pour l'essentiel du fait des pays asiatiques, en particulier la Chine. Si l'on exclut la Chine, les chiffres ne montrent pas une amélioration, mais une baisse. Le second élément de la cible 17.11 est le doublement de la part des pays les moins avancés (PMA) dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Cependant, la part de ces pays dans les exportations de biens non seulement est restée nettement inférieure à l'objectif de 2,21 %, mais est tombée en deçà de son niveau de 2011, qui fait souvent office d'année de référence (fig. 3).

Figure 3
Progrès accomplis vers la cible 17.11
 (En pourcentage)

a) Part des pays en développement dans le commerce mondial de biens, 2011 et 2017



b) Part des pays les moins avancés dans le commerce mondial de biens, 2011-2017



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

11. S'agissant du commerce des services, peu de progrès ont également été accomplis vers la cible 17.11. La part des pays en développement dans les exportations mondiales de services n'a que peu augmenté au cours des six dernières années, passant de 28,1 % à 29,5 %. De même, la part des PMA est passée de 0,68 % à 0,73 %, soit une augmentation qui ne représente que 7 % de l'objectif d'un doublement de leurs exportations.

12. Des obstacles structurels et le manque de capacités productives entravent la réalisation des ODD. Les PMA tributaires des produits de base sont vulnérables à la baisse des prix et de la demande extérieurs et doivent mettre en œuvre des politiques qui facilitent la transformation structurelle et renforcent les capacités productives nationales. Les difficultés d'accès aux marchés continuent de freiner l'augmentation des exportations des PMA. En outre, les questions liées à la connectivité, à la facilitation du commerce et aux mesures non tarifaires constituent des obstacles à l'exportation plus importants que les droits de douane, qui sont souvent faibles, en particulier pour les PMA. À cet égard, il est nécessaire de renforcer le partenariat mondial, la cohérence entre les différents domaines d'action et les institutions au niveau national⁴.

⁴ CNUCED, 2016, How to ensure the continued participation of least developed countries in the multilateral trading system? 3 février. Page consultable à l'adresse <http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=11196>.

D. Commerce Sud-Sud

13. Le commerce de biens entre pays en développement, tant à l'exportation qu'à l'importation, a augmenté considérablement, en particulier dans les années 2000. En 2017, il représentait environ 25 % des échanges mondiaux. La plus grande part de cette croissance est due à la Chine ; hors Chine, la part du commerce Sud-Sud tombe à 19 %. Le commerce intrarégional entre pays en développement représente une part relativement faible du total de leurs échanges, à l'exception des pays en développement d'Asie, pour lesquels elle est d'environ 53 %. Les parts des pays en développement d'Afrique et des Amériques s'élèvent respectivement à 14,1 % et 16,4 %, et la part des PMA est inférieure à 4 %. Toutefois, on pourrait dire que le commerce intrarégional entre pays en développement est plus complexe que les échanges avec les pays développés, car il offre des possibilités de diversification des produits et de renforcement des capacités nationales dans le secteur manufacturier, en particulier pour les produits à moyenne et forte intensité de technologie. Par exemple, ces derniers représentent 17,3 % des exportations entre PMA, mais seulement 4 % des exportations vers d'autres pays. De même, les articles manufacturés représentent 17,9 % des exportations entre PMA et seulement 13,1 % des exportations vers d'autres pays.

II. Coopération en matière de commerce et objectifs de développement durable

14. Le commerce international peut contribuer au développement durable dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale. Pour autant, cette contribution n'est pas automatique. Les règles et les politiques commerciales fournissent un cadre général et créent des incitations économiques auxquelles les acteurs économiques réagissent. Les politiques doivent être conçues de telle sorte que le commerce prospère et ne nuise pas au développement durable. En plus de mettre l'accent sur le commerce et les politiques commerciales comme moyen de réalisation des ODD, le Programme 2030 constitue également un engagement ferme en faveur du multilatéralisme dans le commerce, et « il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international »⁵.

2.1 Le commerce comme moyen de mise en œuvre des objectifs de développement durable

15. Plusieurs ODD et cibles liés aux trois dimensions font explicitement référence au commerce comme moyen de réalisation des ODD et montrent la voie à suivre pour mettre le commerce au service du développement durable (tableau 1). La contribution du commerce et des politiques commerciales à la dimension économique du développement durable est mise en évidence dans les ODD 8, 10 et 17, l'accent étant notamment mis sur les mesures visant à appuyer l'intégration des pays en développement et des PMA dans le système commercial mondial. S'agissant de la dimension sociale, cette contribution est soulignée dans les ODD 2 et 3, d'où il ressort qu'elle n'est pas automatique, mais dépend de la mise en œuvre de politiques appropriées. Par exemple, le commerce international peut contribuer de diverses façons à lutter contre la faim et la malnutrition, notamment en améliorant l'accès à une alimentation plus variée et en compensant les pertes consécutives à de mauvaises récoltes. Cependant, les distorsions du marché peuvent créer des vulnérabilités et aggraver la faim, ce sujet faisant l'objet de la cible 2.b. Le commerce permet à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à des médicaments vitaux, mais les règles commerciales peuvent limiter la capacité d'un pays à progresser vers la réalisation des ODD, ce à quoi vise, entre autres, à remédier l'ODD 3. La contribution du commerce et des politiques commerciales à la dimension environnementale est soulignée dans l'ODD 14. Par exemple, les règles commerciales peuvent contribuer à encourager des pratiques de pêche plus durables, ce qui est l'objectif de la cible 14.6.

Note : toutes les pages Web indiquées dans les notes de bas de page du présent document ont été consultées en août 2018.

⁵ A/RES/70/1.

2.2 Autres liens entre le commerce et les ODD

16. Dans les objectifs et cibles évoqués ci-dessus, le commerce est considéré comme un moyen de mise en œuvre, mais son importance et sa contribution potentielle au développement durable vont au-delà des sujets auxquels les cibles se réfèrent directement. Par exemple, le commerce peut contribuer à la réduction de la pauvreté (ODD 1) et à l'égalité des sexes (ODD 5) en créant des emplois et des possibilités commerciales à l'exportation pour les femmes, et ainsi favoriser leur autonomisation économique et sociale. En outre, de nombreux liens directs peuvent être établis entre le développement durable et l'utilisation accrue de mesures non tarifaires. Une majorité croissante de ces mesures, dont les objectifs sont de protéger la vie humaine, la faune, la flore et d'autres aspects de l'environnement, portent sur les domaines sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce. Elles réglementent directement des aspects de domaines sur lesquels portent les ODD, notamment l'alimentation, la nutrition et la santé (ODD 2 et 3), la gestion durable de l'énergie (ODD 7), les modes de production et de consommation durables (ODD 12), la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et la protection des écosystèmes (ODD 15). Par exemple, de nombreuses mesures non tarifaires permettent aux pays de réglementer la production et l'importation de produits nocifs pour l'environnement, et d'autres visent à protéger la santé humaine des risques découlant des additifs, contaminants, toxines ou organismes pathogènes présents dans les produits alimentaires et les boissons. De telles mesures ont des retombées positives à l'échelle mondiale.

Tableau 1

Le commerce comme moyen de mise en œuvre du Programme 2030

Dimension économique : références directes au commerce

Cible 8.a	Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés
Cible 10.a	Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
Cible 17.10	Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement
Cible 17.11	Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020
Cible 17.12	Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent

Dimension économique : exemples d'autres liens avec le commerce

ODD 1	Le commerce offre des possibilités de revenus et peut faire baisser les prix des denrées alimentaires et des biens de consommation, contribuant ainsi à réduire la pauvreté
ODD 8	Le commerce peut contribuer à créer des emplois et à améliorer les salaires et des conditions de travail

Dimension sociale : références directes au commerce

- Cible 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles [...], conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement
- Cible 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique [...] et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

Dimension sociale : exemples d'autres liens avec le commerce

- ODD 5 Le commerce peut offrir aux femmes des possibilités d'emploi et de revenus, et ainsi contribuer à leur autonomisation
- ODD 16 Des engagements contraignants pris dans le cadre d'accords commerciaux peuvent contribuer à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes.

Dimension environnementale : références directes au commerce

- Cible 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche [...], sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

Dimension environnementale : exemples d'autres liens avec le commerce

- ODD 12 Les mesures non tarifaires peuvent réguler la production et interdire ou contrôler l'importation de produits nocifs pour l'environnement
- ODD 13 Les mesures non tarifaires peuvent réguler la production et le commerce en ce qui concerne les émissions de carbone, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à son Protocole de Kyoto.

Source : A/RES/70/1.

2.3 Réponses mondiales aux questions de développement durable : suivi des succès engrangés par les acteurs du commerce international

17. Au niveau multilatéral, les acteurs du commerce international ont fait de nombreuses tentatives pour s'assurer de la durabilité du développement. Grâce à diverses mesures de réglementation et de facilitation du commerce, ils ont collectivement négocié des avancées qui ont eu des conséquences positives en termes de développement durable, et certains de ces succès multilatéraux sont présentés dans cette partie. La CNUCED constate qu'il reste encore beaucoup à faire.

Réforme de la facilitation du commerce et Système douanier automatisé

18. L'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ratifié par 137 pays et entré en vigueur en février 2017, a pour objectifs d'accélérer le commerce international, d'améliorer la transparence, d'accroître les possibilités de participation aux chaînes de valeur mondiales et de réduire les risques de corruption. Il pourrait réduire les coûts commerciaux dans une proportion qui pourrait atteindre 14,3 % en moyenne et stimuler le commerce mondial jusqu'à en augmenter la valeur de

1 000 milliards de dollars chaque année, avec des effets notables sur les pays les plus pauvres. Considéré comme une initiative multilatérale historique, l'Accord est lié à la réalisation, en particulier, de l'ODD 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, et de l'ODD 17, qui prône le renforcement des moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et sa revitalisation.

19. La CNUCED s'emploie à promouvoir la réforme de la facilitation du commerce depuis les années 1980. Par exemple, elle a encouragé la création de comités nationaux de facilitation du commerce, un mécanisme de partenariat public-privé qui pourrait englober toutes les organisations concernées au niveau national afin de promouvoir des réformes de la facilitation du commerce et de contribuer à leur mise en œuvre. La création de tels comités relève d'une obligation en vertu de l'Accord sur la facilitation des échanges. À ce jour, la CNUCED a aidé plus de 50 pays à créer et à faire fonctionner un comité de ce genre, principalement dans le cadre du programme d'autonomisation de la CNUCED, un programme de renforcement des capacités destiné aux membres de ces comités. En outre, SYDONIA, le système douanier automatisé de la CNUCED, a contribué à accélérer les procédures de dédouanement et à réduire au minimum les coûts administratifs dans plus de 90 pays en aidant les pays en développement à moderniser leurs opérations douanières, à réduire les délais et les coûts de transaction, à rationaliser les procédures et à accroître la transparence des transactions (tableau 2). Enfin, le système eRegistrations de la CNUCED permet aux pays de s'acquitter de leurs obligations de transparence découlant de l'Accord en les aidant à créer des portails d'information commerciale.

Tableau 2

Exemples de résultats récents obtenus grâce au Système douanier automatisé

Afghanistan	Réduction de 90 % à 2 % du nombre de cargaisons non comptabilisées
Fidji, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu	Réduction de 35 à 10 du nombre d'étapes du processus de dédouanement
Jamaïque	Dédouanement de 70 % des importations commerciales en moins de vingt-quatre heures
Rwanda	Sur une période de trois ans, le délai moyen de dédouanement des importations est passé de onze jours à trente-quatre heures, et en un an le délai moyen de dédouanement des exportations est passé de trois jours à trente-quatre heures ; sur une année, le coût moyen du dédouanement a chuté de 35 dollars à 5 dollars.

Source : secrétariat de la CNUCED.

Système généralisé de préférences et accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent

20. Le système généralisé de préférences a été établi par la CNUCED dans le but de créer un environnement commercial favorable aux pays en développement et aux PMA en les aidant à augmenter leurs recettes d'exportation, à promouvoir leur industrialisation et à accélérer leur croissance économique. Dans le cadre de ce système, certains produits originaires de pays en développement bénéficient de droits de douane réduits ou nuls. Les PMA, grâce à un traitement spécial et préférentiel, bénéficient d'une couverture plus large des produits et de réductions tarifaires plus importantes. En outre, le Système global de préférences commerciales entre pays en développement a été mis en place pour étendre les dispositions du système généralisé au commerce entre pays en développement, et il a contribué à renforcer la collaboration Sud-Sud. Les échanges entre pays en développement ont plus que doublé entre 1995 et 2016, et les pays développés ont importé davantage de produits en provenance de pays en développement qu'au cours de la décennie précédente.

Cette intégration a non seulement contribué à renforcer la croissance durable et à réduire la pauvreté, la faim et les inégalités de revenus dans les pays en développement, mais elle a également bénéficié aux entreprises et aux consommateurs des pays plus avancés en leur donnant accès à de nouveaux marchés et en abaissant les prix à la consommation et les prix des biens intermédiaires. En outre, en 2005, les membres de l'OMC ont convenu de mettre en place un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA. Depuis lors, presque tous les pays développés membres et plusieurs pays en développement membres de l'OMC ont accordé aux produits des PMA un accès complet ou presque complet à leurs marchés.

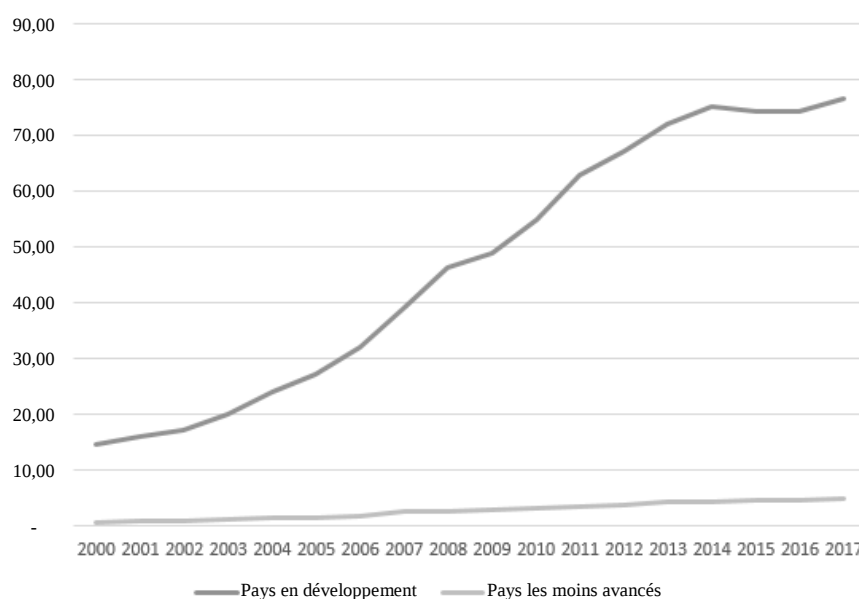
Déclaration de Doha relative à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la santé publique

21. La Déclaration de Doha, adoptée par l'OMC en 2001, reconnaît l'importance d'accorder une dérogation sur les produits pharmaceutiques aux pays en développement et aux PMA. L'Accord, entré en vigueur en 1995, avait à l'origine rendu difficile pour ces pays l'achat et la distribution de médicaments protégés par un brevet, par exemple pour le traitement du VIH/sida et du paludisme. La Déclaration a affirmé le caractère flexible de l'article 31 de l'Accord quant au contournement des droits conférés par les brevets et à la facilitation de l'accès aux médicaments. La dérogation a été appliquée pour la première fois en 2007, lorsque le Rwanda a informé l'OMC de son intention d'importer du Canada un médicament anti-VIH/sida. Le Canada a émis une licence obligatoire autorisant une société pharmaceutique canadienne à utiliser neuf inventions brevetées pour fabriquer le médicament et l'exporter au Rwanda, ce qui a permis d'abaisser à 0,20 dollar le coût du comprimé, contre 6 dollars pour les produits de marque. Les importations de médicaments par les pays en développement et les PMA ont considérablement augmenté depuis l'adoption de la Déclaration (fig. 4). À la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, en 2017, l'Accord a été modifié par un protocole prévoyant des flexibilités supplémentaires pour l'octroi de licences obligatoires spéciales en vue de l'exportation de médicaments, qui a été ratifié par deux tiers des membres et qui autorise l'exportation de médicaments génériques à des prix raisonnables vers des pays aux capacités de production pharmaceutique limitées. Cet appui multilatéral est lié à l'atteinte de la cible 3.8, qui vise à faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Figure 4

Importations de médicaments, y compris les médicaments vétérinaires, 2000-2017

(En milliards de dollars)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

22. Cette Convention est entrée en vigueur en 1975 et compte actuellement 183 États parties⁶. Elle vise à réglementer le commerce international de certaines espèces animales et végétales sauvages, et elle a été l'un des premiers accords multilatéraux relatifs à l'environnement à recourir largement aux mesures liées au commerce pour atteindre ses objectifs. La Convention cherche à renforcer la coopération internationale pour protéger certaines espèces contre la surexploitation. Cette coopération multilatérale s'inscrit dans l'atteinte de la cible 15.7 sur les mesures à prendre d'urgence pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces animales et végétales. La Convention a eu des retombées positives tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Le partenariat de la CNUCED avec le secrétariat de la Convention dans le cadre de l'initiative BioTrade vise à renforcer la conservation des espèces inscrites dans la Convention pour contribuer à améliorer les moyens de subsistance des personnes démunies vivant dans des zones reculées et défavorisées qui récoltent ou capturent des spécimens de ces espèces pour les vendre, et à offrir des débouchés aux entreprises qui se conforment aux dispositions de la Convention et de la législation nationale. Des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que des entreprises de pays développés tels que l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse mettent en œuvre les mesures prévues par l'initiative⁷. En outre, de nombreux pays développés en récoltent des bénéfices environnementaux grâce à l'importation de produits respectueux de l'environnement en provenance de pays en développement.

23. Enfin, en 2017, le Pacte mondial des Nations Unies comptait 12 000 signataires issus de plus de 160 pays, qui s'étaient engagés, entre autres, à faire preuve d'une plus grande responsabilité environnementale.

III. Réalisation d'objectifs de développement durable spécifiques : domaines sur lesquels faire porter les initiatives de coopération multilatérale

24. Le système commercial multilatéral ouvert et réglementé est largement considéré comme un moteur de la croissance économique mondiale et un facteur de l'augmentation du revenu moyen par habitant depuis 1947. Il a permis, par exemple, de réduire les droits de douane moyens au Japon, aux États-Unis et en Europe, les faisant passer de 22 % en 1947 à environ 3 % en 2000 ; ce niveau reste à peu près le même à l'heure actuelle, ce qui offre aux pays développés et aux pays en développement des possibilités d'accès aux marchés. Néanmoins, il suscite aujourd'hui un certain nombre de préoccupations, par exemple en ce qui concerne les écarts de salaires bien que le progrès technologique contribue davantage que le commerce à l'augmentation des écarts salariaux entre les différents groupes de compétences⁸. D'autres préoccupations, notamment en ce qui concerne les coûts d'ajustement et les effets redistributifs du commerce, ainsi que la capacité à atteindre des objectifs stratégiques nationaux, soulèvent d'importantes questions liées à la conception du système commercial multilatéral et des politiques nationales de soutien. D'autres encore ont trait à la mission du système d'aborder les questions de réglementation interne, en raison de la fragmentation croissante de la production dans les chaînes de valeur mondiales. La présente section est consacrée à trois facteurs susceptibles de fragiliser le système commercial multilatéral avec des conséquences tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

⁶ Voir <https://www.cites.org/fra/disc/parties/index.php>.

⁷ CNUCED, 2017, *20 Years of Biotrade: Connecting People, the Planet and Markets* (publication des Nations Unies, Genève).

⁸ J Zeira, 2007, Wage inequality, technology, and trade, *Journal of Economic Theory*, 137(1):79–103.

3.1 Le recours croissant aux mesures protectionnistes

25. Depuis la crise financière, et notamment ces derniers mois, on a assisté à une multiplication des mesures protectionnistes, par exemple dans le cas de l'escalade des droits de douane entre la Chine et les États-Unis, qui ont tous deux imposé des droits de douane correspondant à des dizaines de milliards de dollars sur des marchandises. La Chine affirme avoir agi en réponse à l'augmentation des droits de douane par les États-Unis, lesquels font valoir que cette hausse est due à des problèmes liés aux droits de propriété intellectuelle et à la politique industrielle. Les répercussions sont considérables.

26. Premièrement, l'escalade des droits de douane dégrade les conditions d'accès aux marchés pour chaque pays visé. D'après les travaux de recherche menés par la CNUCED, ce sont les pays pauvres et tributaires du commerce qui pâtiraient le plus d'une éventuelle escalade et du non-respect du cadre réglementaire établi par l'OMC. Si les pays fixaient les droits de douane en se fondant sur la puissance commerciale plutôt que sur des taux convenus, les droits de douane moyens pourraient passer de 3 % à 30 % pour les exportateurs des États-Unis et atteindre 35 % et 40 % pour les exportateurs de l'Union européenne et de la Chine, respectivement. Ces chiffres sont néanmoins bas si on les compare à ceux qu'enregistreraient les exportateurs des autres pays en développement, qui pourraient se voir appliquer des droits de douane de plus de 50 %. Les travaux de recherche montrent que les droits de douane moyens seraient élevés, surtout pour les exportateurs des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale et de certains pays d'Afrique subsaharienne⁹. Ainsi, si les droits de douane étaient fixés en fonction de la puissance commerciale, la hausse pourrait être supérieure à tout ce que l'on a pu observer ces dernières années, ce qui exposerait tous les pays, en particulier les plus faibles, au risque de voir leur accès aux marchés se dégrader et aurait une forte incidence sur l'ODD consistant à doubler la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Cela remettrait en outre en cause la reprise économique précaire enregistrée depuis la crise financière mondiale, ce qui compromettrait la croissance et le développement dans le monde entier et limiterait la mesure dans laquelle le commerce pourrait être utilisé pour favoriser la réalisation d'autres ODD.

27. Deuxièmement, les pays ont de plus en plus recours aux mesures non tarifaires, comme l'ont constaté différentes sources, notamment l'OMC qui souligne, dans son rapport sur les mesures commerciales du G-20 (de mi-octobre 2015 à mi-mai 2016), que le rythme mensuel moyen d'adoption de nouvelles mesures restrictives pour le commerce par les pays du G-20 était le plus élevé depuis 2009 et supérieur au rythme d'adoption de mesures visant à faciliter le commerce¹⁰. De même, des travaux de recherche menés par une initiative indépendante de suivi des politiques commerciales et fondés sur une définition plus large des mesures protectionnistes montrent que le nombre d'obstacles au commerce est en constante augmentation¹¹. Compte tenu de la prédominance croissante de la protection non tarifaire sur la protection tarifaire, les décideurs doivent être très attentifs aux mesures non tarifaires.

3.2 L'incertitude qui paralyse l'investissement

28. Une incertitude permanente découle de l'affaiblissement du soutien politique et populaire en faveur de l'intégration commerciale entre certains États, ainsi que des réorientations ou des revers s'agissant de projets d'accords commerciaux et des renégociations d'accords commerciaux en vigueur, dont le retrait des États-Unis de l'Accord de partenariat économique transpacifique, la décision prise par le Royaume-Uni de quitter l'Union européenne et les revers dans les négociations relatives à l'Accord de libre-échange nord-américain et au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

⁹ CNUCED, 2018, Nobody really wins a "trade war", 25 avril. Disponible à l'adresse <http://unctad.org/fr/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1740>.

¹⁰ Voir https://www.wto.org/english/news_e/news16_e/trdev_21jun16_e.htm.

¹¹ Global Trade Alert, Global dynamics, disponible à l'adresse www.globaltradealert.org/global_dynamics.

29. Cette incertitude est aggravée par un problème qui pourrait se poser en ce qui concerne un élément important du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, qui est le garant de la mise en œuvre effective des règles et disciplines de l'OMC, à savoir que la désignation des juges de l'Organe d'appel est actuellement bloquée. Or, si ce problème n'est pas réglé, le nombre de juges tombera en dessous du nombre minimum requis.

30. L'escalade des droits de douane par mesure de rétorsion pourrait porter atteinte à la coopération internationale dans d'autres domaines liés au développement durable. Les actuels désaccords liés au commerce détournent l'attention des efforts multilatéraux nécessaires à la réalisation des ODD. Dans une étude qu'elle a récemment menée au sujet des répercussions que peuvent avoir l'escalade des droits de douane et la baisse de confiance des investisseurs sur le commerce et le bien-être, la Banque mondiale affirme que l'imposition de nouveaux droits de douane pèserait sur le commerce bilatéral, perturberait les chaînes d'approvisionnement mondiales et augmenterait la demande de produits de substitution des pays en développement. En particulier, si la Chine et les États-Unis imposaient des droits de douane sur tous les produits qu'ils s'échangent, les exportations mondiales pourraient reculer de 1,2 % et le revenu mondial pourrait diminuer de 0,3 %. Cela étant, la conséquence de l'escalade des droits de douane qui pourrait nuire le plus aux pays en développement est la baisse des investissements : si les entreprises reportent leurs décisions en matière d'investissement du fait de l'incertitude qui règne dans le domaine de l'accès aux marchés, le recul des exportations mondiales pourrait atteindre 3 % et celui du revenu mondial 1,7 %¹².

3.3 Les effets secondaires susceptibles d'engendrer des gagnants et des perdants

31. Les tensions accrues dans le domaine du commerce pourraient avoir des effets secondaires. Premièrement, les distorsions de marché pourraient modifier la géographie des chaînes de valeur mondiales, engendrant ainsi des gagnants et des perdants, et les exportateurs de produits intermédiaires dans les pays en développement pourraient avoir à faire des choix difficiles consistant à déterminer s'il leur faut conserver ou modifier leurs relations en aval avec la clientèle à l'étranger. Deuxièmement, le prélèvement par de grands importateurs de droits de douane élevés sur certains produits pourrait entraîner un excédent sur les marchés mondiaux, lequel pourraient à leur tour se traduire par une forte hausse des importations d'autres pays. Ces changements pourraient avoir une incidence sur les producteurs et les exportateurs de nombreux pays. On ne peut prévoir avec certitude les répercussions globales sur le bien-être, mais les pays pourraient augmenter les droits de douane pour protéger leur industrie. Par exemple, étant donné que deux tiers des importations des États-Unis en provenance de la Chine sont reliés aux chaînes de valeur mondiales, les pays d'Asie de l'Est intégrés dans lesdites chaînes en tant que fournisseurs intermédiaires pourraient pâtir de la baisse de la demande ; la province chinoise de Taiwan pourrait être la plus touchée, suivie par la Malaisie, la République de Corée, Hong Kong (Chine) et Singapour¹³. Les pays qui appliquent des droits de douane à certains partenaires commerciaux importeront probablement davantage des produits provenant d'autres pays ; cela pourrait par exemple bénéficier à certains pays en développement qui pourraient fournir à la Chine des produits agricoles pour compenser le faible volume des importations en provenance des États-Unis.

IV. Surmonter les difficultés

32. Il est essentiel de redynamiser le partenariat commercial mondial si l'on veut réaliser les ODD, et un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non-discriminatoire et équitable reste la pierre angulaire d'un tel partenariat. Pour atténuer les

¹² Banque mondiale, 2018, Impacts on global trade and income of current trade disputes, Macroeconomics, trade and investment practice notes No. 2, disponible à l'adresse <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/685941532023153019/Impacts-on-Global-Trade-and-Income-of-Current-Trade-Disputes>.

¹³ Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données sur les échanges en valeur ajoutée de l'Organisation de coopération et de développement économiques, disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/sti/ind/mesurerlecommerceenvaleurajoutee.htm>.

tensions liées au commerce, il a été proposé de réformer l'OMC. Des préoccupations ont été soulevées pendant la onzième Conférence ministérielle au sujet des conditions de concurrence déloyales¹⁴, et le risque d'instabilité du système a encouragé certains membres à envisager de réexaminer certaines des règles de l'OMC. Par exemple, en juin 2018, la Chine et l'Union européenne ont décidé de créer un groupe de travail chargé de coopérer à la réforme de l'OMC¹⁵. Toutefois, compte tenu de la complexité des problèmes, on ne peut s'attendre à ce que ces efforts de réforme portent leurs fruits à court ou à moyen terme. De nombreux pays considèrent cependant que tout doit être fait pour préserver un système commercial international réglementé. Pour atteindre les ODD, une coopération multilatérale est nécessaire dans nombre de domaines, comme on le verra dans la présente section.

4.1 Problèmes dont le règlement nécessite une collaboration

Une organisation mondiale du commerce efficace

33. L'insuffisance des progrès accomplis dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha et les divergences de points de vue des membres quant à la façon d'aborder les négociations, dont il est pris acte dans la Déclaration ministérielle de 2015, peuvent compromettre le rôle central du système commercial multilatéral. Néanmoins, la onzième Conférence ministérielle a adopté une série de décisions concernant certaines questions, en particulier un engagement consistant à continuer à participer de manière constructive aux négociations sur les subventions à la pêche. Trois groupes de pays ont annoncé de nouvelles initiatives visant à faire progresser les négociations sur les questions relatives au commerce électronique, à la facilitation de l'investissement et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises. Ces initiatives ont été saluées par certains membres de l'OMC car considérées comme un nouveau moyen prometteur d'aller de l'avant, à savoir la négociation d'accords plurilatéraux et l'examen de certaines questions d'actualité par de petits groupes de pays. D'autres membres se sont cependant inquiétés de ce qu'une telle approche pourrait être contraire aux principes fondamentaux de l'OMC que sont le multilatéralisme et la prise de décisions par consensus. En outre, dans le cadre du Cycle de Doha, aucune activité n'avait été prévue sur ces thèmes et certaines questions, telles que les subventions agricoles, n'avaient pas été réglées. La onzième Conférence ministérielle n'a pas renforcé le système commercial multilatéral ni l'action en faveur du développement qui est le fondement du Cycle de Doha¹⁶. L'OMC demeure cependant indispensable à la réalisation de l'ODD 17, en particulier de la cible 17.10.

Subventions à la pêche

34. On estime qu'environ un tiers des ressources mondiales en poissons sont à un niveau biologiquement insoutenable¹⁷. Les subventions à la pêche, par exemple pour le carburant, favorisent la surpêche. Le poisson et les fruits de mer font partie des denrées alimentaires les plus échangées au monde, 38 % de la production mondiale de ces denrées faisant l'objet de transactions internationales ; la pêche offre quelque 200 millions d'emplois, et les fruits de mer représentent 17 % des protéines animales consommées dans le monde¹⁸. En 2001, des négociations sur les subventions à la pêche ont été engagées à l'OMC dans le but de clarifier et d'améliorer les disciplines existantes. La cible 14.6 du Programme 2030 vise à interdire, d'ici à 2020, les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, à supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à s'abstenir d'en accorder de nouvelles. A l'issue de la onzième Conférence

¹⁴ Voir <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2017/december/joint-statement-united-states>.

¹⁵ Voir <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1873>.

¹⁶ Voir www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra209_f.htm.

¹⁷ CNUCED, 2018, World Trade Organization fisheries subsidies negotiations: Down but not out, 17 juillet, disponible à l'adresse <http://unctad.org/fr/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1816>.

¹⁸ CNUCED, 2018, 90 [per cent] of fish stocks are used up – fisheries subsidies must stop, 13 juillet, disponible à l'adresse <http://unctad.org/fr/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1812> ; CNUCED, 2018, From fish to dish – securing a sustainable future for the fisheries sector, 17 juillet, disponible à l'adresse <http://unctad.org/fr/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1815>.

ministérielle, les participants se sont engagés à poursuivre les négociations en vue de l'adoption d'un accord sur des disciplines globales et efficaces par la douzième Conférence ministérielle en 2019, soit un an avant l'échéance fixée par la cible 14.6. D'autres stratégies multilatérales visent à contribuer à la formation de consensus et à la pêche durable. Par exemple, en 2016, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont proposé une feuille de route conjointe sur la suppression des subventions et continueront d'aider les pays afin que ceux-ci parviennent à un consensus sur les subventions à la pêche.

Égalité des sexes

35. Le commerce continue de jouer un rôle central puisqu'il offre des possibilités d'emploi aux femmes. De nombreux pays en développement ont créé des emplois pour les femmes dans les secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre tournés vers l'exportation. Avoir un revenu peut améliorer le statut des femmes au sein de la famille et de la communauté. Par ailleurs, le secteur du tourisme, qui est l'une des principales sources de croissance et de devises pour de nombreux pays en développement, emploie de nombreuses femmes. L'inégalité entre les sexes demeure toutefois un problème majeur. Bien souvent, les femmes gagnent moins et travaillent dans de moins bonnes conditions que les hommes, et les types d'emploi auxquels elles peuvent accéder ne leur permettent pas d'être autonomes. Par exemple, la CNUCED a noté que l'intégration régionale en Afrique de l'Est et l'intégration aux marchés mondiaux avaient entraîné une hausse de l'emploi des femmes dans des activités manuelles traditionnelles, mais ne leur avaient pas offert de meilleures possibilités d'emploi dans les activités non manuelles à plus haut niveau de responsabilité et à salaire plus élevé¹⁹. Une action est actuellement menée au niveau multilatéral aux fins de la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes dans les politiques commerciales. A la onzième Conférence ministérielle, 118 membres et observateurs de l'OMC ont approuvé une déclaration conjointe sur les femmes et le commerce visant à favoriser l'autonomisation économique des femmes, à accroître la participation des femmes au commerce et à créer pour elles un plus grand nombre d'emplois mieux rémunérés. Cette déclaration réaffirme le lien entre les femmes et le commerce et met l'accent sur le rôle du commerce et de la coopération multilatérale dans ce domaine. La mise en œuvre de la déclaration, les débats connexes et les travaux d'analyse des organisations intergouvernementales pour fournir des données permettant d'élaborer des politiques qui tiennent compte des femmes sont des domaines qui nécessitent une coopération. Tous peuvent en tirer profit.

4.2 Exemples de coopération

36. Plusieurs autres actions de coopération se sont récemment achevées avec succès ou sont en cours, en particulier à l'échelle régionale.

Zone de libre-échange continentale africaine

37. En mars 2018, 44 des 55 membres de l'Union africaine ont signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que le Protocole sur le commerce des marchandises et le Protocole sur le commerce des services. Cet accord a constitué une grande avancée en faveur du commerce et de l'intégration du continent et pourrait aider à renforcer le système commercial multilatéral, lequel est souvent tributaire de l'appui d'acteurs puissants. Un continent africain mieux intégré et renforcé, peuplé de 1,2 milliard d'habitants et affichant un PIB global de 2 100 milliards de dollars, pourrait devenir un acteur essentiel de la coopération multilatérale²⁰. Différentes études, ainsi que les travaux de recherche de la CNUCED, montrent que l'Afrique dispose d'un grand potentiel pouvant être exploité grâce à la promotion de l'intégration régionale²¹. Le commerce intrarégional a joué un rôle moteur dans l'augmentation des exportations et a contribué à

¹⁹ CNUCED, 2018, *East African Community Regional Integration: Trade and Gender Implications* (publication des Nations Unies, Genève).

²⁰ Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

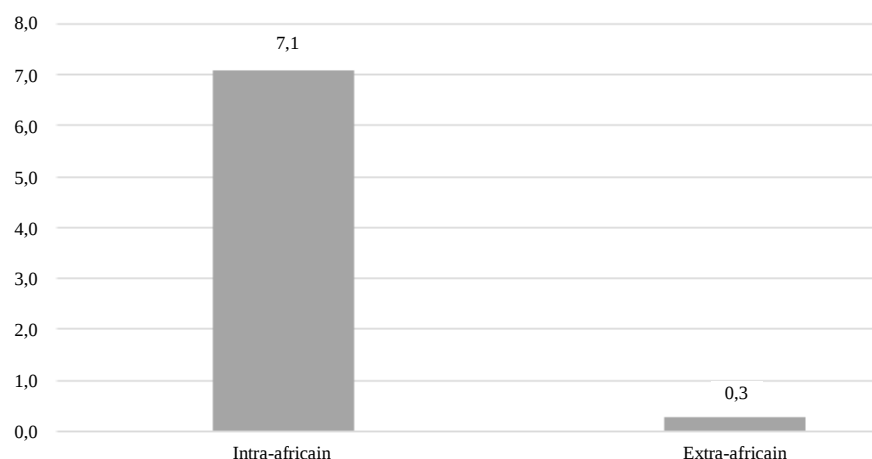
²¹ CNUCED, 2018, *African Continental Free Trade Area: Challenges and opportunities of tariff reductions*, étude n° 15.

stabiliser les recettes d'exportation pendant la récession mondiale (fig. 5 et 6). En outre, on peut dire que le commerce intra-africain présente un degré de sophistication plus élevé car les biens échangés sont plus souvent des articles manufacturés et des produits de moyenne et de haute technologie, et sont également plus diversifiés, que ceux exportés à l'extérieur de l'Afrique. Le commerce intra-africain est donc moins instable et moins vulnérable en cas de forte perturbation des prix des produits de base et peut, conjugué à des politiques de développement complémentaires, faciliter la transformation structurelle et le renforcement des capacités productives. L'objectif est de mettre en place la Zone de libre-échange continentale africaine en se fondant sur les principes d'une vaste libéralisation, de la flexibilité pour les produits sensibles, d'un traitement spécial pour les PMA et de l'exploitation des avancées réalisées à ce jour, en particulier dans le cadre des communautés économiques régionales. D'après les travaux de recherche de la CNUCED, on estime que le commerce intra-africain pourrait progresser de 33 % et que l'emploi total et le PIB pourraient augmenter d'environ 1 %²².

Figure 5

Taux de croissance moyen des exportations de marchandises en provenance d'Afrique par destination, 2005-2017

(En pourcentage)

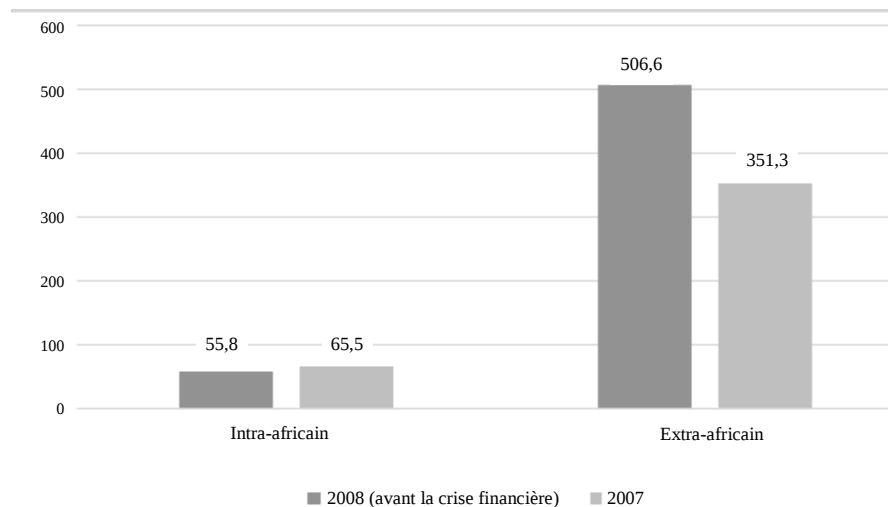


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

Figure 6

Exportation de marchandises en provenance d'Afrique, 2008 et 2017

(En milliards de dollars)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

²² Ibid.

Accord de partenariat économique transpacifique

38. En mars 2018, 11 pays développés et pays en développement bordant l'océan Pacifique, à savoir l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam, ont signé l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Cet accord commercial régional aux objectifs ambitieux prévoit la réduction des droits de douane et impose aux membres de se conformer à différentes normes réglementaires dans des domaines tels que la législation du travail, le commerce électronique et la protection de l'environnement. Il succède à l'Accord de partenariat économique transpacifique que ces pays et les États-Unis avaient signé en 2016 et qui n'est jamais entré en vigueur du fait du retrait des États-Unis. Une série de dispositions qui figuraient dans l'Accord de partenariat économique transpacifique, dont beaucoup portaient sur la propriété intellectuelle, n'ont pas été reprises dans l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, qui contient de nouveaux articles ayant principalement trait à la ratification, au retrait et à l'adhésion. L'Accord de partenariat économique transpacifique aurait couvert 36 % du PIB mondial ; le nouvel accord concerne environ 500 millions de personnes et ses membres représentent plus de 13 % du PIB mondial. Plusieurs signataires ont souligné qu'il constituait un signe de coopération et d'ouverture²³. De récents travaux de recherche ont montré que l'harmonisation des mesures non tarifaires sur une période de dix ans à partir de 2020 pourrait avoir des effets globaux positifs sur les membres de l'Accord ; même les scénarios de convergence réglementaire peu ambitieux dans lesquels aucun pays n'augmente ou ne réduit son recours aux mesures non tarifaires montrent que chaque pays y gagnerait, et que le PIB réel pourrait globalement progresser, en particulier à Singapour et au Viet Nam, où il enregistrerait de fortes hausses²⁴.

Autres accords

39. Dans la même région, les 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée mènent actuellement des négociations au sujet d'un partenariat économique régional global qui comptera un grand nombre de membres en commun avec l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Le champ d'application de cet accord pourrait ne pas être aussi large que celui de l'Accord de partenariat économique transpacifique.

40. On assiste à une coopération permanente et de plus en plus poussée dans le cadre de certains accords commerciaux existants, par exemple au sein de l'ASEAN, qui continue à réduire ou à éliminer les obstacles réglementaires au commerce aux frontières et à l'intérieur des frontières afin que les biens puissent circuler de manière compétitive, efficacement et sans heurt dans la région. La plupart des droits de douane ont été supprimés, et les coûts de la protection du commerce et de la mise en conformité sont en cours de réduction, ce qui nécessite d'accroître la transparence, d'accélérer les travaux en vue de la suppression totale des obstacles non tarifaires, de garantir l'équivalence des règlements techniques, d'harmoniser les normes, de veiller à l'harmonisation avec les normes internationales et à la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle et de rationaliser les procédures et de réduire l'obligation de détenir un certificat, un permis ou un agrément pour importer ou exporter.

41. À sa douzième réunion, le Comité consultatif conjoint de facilitation du commerce de l'ASEAN a décidé d'utiliser les données relatives aux mesures non tarifaires destinées aux référentiels nationaux et à ceux de l'ASEAN et recueillies par la CNUCED et l'Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est²⁵. Les référentiels visent à garantir au secteur privé une transparence et une sécurité en matière de réglementation dans la région.

²³ Voir https://foreignminister.gov.au/transcripts/Pages/2018/jb_tr_180219a.aspx.

²⁴ A Strutt, C Knebel, R Peters and T Walmsley, 2018, Modelling the harmonizing of non-tariff measures: An application to goods trade in the Trans-Pacific Partnership region, Global Trade Analysis Project Resource No. 5561, disponible à l'adresse https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/res_display.asp?RecordID=5561.

²⁵ Voir <http://asean.org/storage/2012/05/AEC-2025-Trade-Facilitation-SAP-FINAL-rev.pdf>.

Microentreprises et petites et moyennes entreprises

42. La transparence compte également parmi les grands objectifs du nouveau groupe informel chargé des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, créé en application d'une déclaration conjointe faite à la onzième Conférence ministérielle par 87 membres de l'OMC à l'origine d'environ 78 % des exportations mondiales. Les autres objectifs de ce groupe consistent à améliorer, entre autres, l'accès à l'information desdites entreprises, ainsi que les moyens de promouvoir pour elles un cadre réglementaire plus prévisible et de réduire les coûts du commerce. À cette même conférence ministérielle, le Centre du commerce international, la CNUCED et l'OMC ont lancé le portail Global Trade Helpdesk, conçu pour fournir aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises des informations aisément accessibles concernant le commerce et des données sur la réglementation relative au commerce et pour améliorer la transparence en rassemblant des informations sur les notifications de l'OMC, ainsi que sur les droits de douane et les prescriptions relatives aux règles d'origine préférentielles, les prélèvements fiscaux et les mesures non tarifaires, dont les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce.

Commerce électronique

43. À la onzième Conférence ministérielle, 71 membres ont décidé d'engager ensemble des travaux exploratoires auxquels tous les membres pourraient participer en vue de négociations futures à l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce. Ils ont reconnu les possibilités offertes par le commerce électronique et les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement, en particulier les PMA, ainsi que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Les travaux de la CNUCED montrent que la progression de l'économie numérique peut être porteuse de transformation et mettre à rude épreuve les capacités d'adaptation des gouvernements, des entreprises et des particuliers²⁶. Étant donné que les entreprises et les consommateurs achètent de plus en plus de biens et de services en ligne, les vendeurs qui ne sont pas présents en ligne peuvent avoir de moins en moins de visibilité sur le marché. La transition numérique influe fortement sur le commerce, notamment du fait de l'échangeabilité accrue des services, de la fragmentation de la production ainsi que du commerce des tâches, de l'automatisation, de l'impression 3D, et de la dépendance à l'égard des plateformes. La plupart des transactions effectuées en ligne dans le monde, qui représentent 26 000 milliards de dollars, sont réalisées dans les pays développés, tandis que moins de 2 % des habitants des PMA font des achats en ligne²⁷. En 2016, la CNUCED a lancé l'initiative eTrade for all afin de faire en sorte que l'actuel fossé numérique ne creuse pas davantage les inégalités de revenus. Ce partenariat résulte d'une action de collaboration visant à renforcer la coopération, la transparence et l'efficacité de l'aide dans le domaine du commerce électronique inclusif. Son objectif est de combler les lacunes existantes en matière de connaissances et d'accroître les synergies entre les partenaires en reliant les pays bénéficiaires, les partenaires et les donateurs et en promouvant la collaboration entre eux.

V. Conclusions

44. Le commerce fait partie intégrante d'un développement économique, social et environnemental durable. Le commerce international peut contribuer à la réalisation des ODD et y est nécessaire dans de nombreux cas. Le commerce n'est pas un échange à somme nulle ; il permet au contraire d'engendrer des gains accrus au bénéfice de tous, et il a profité tant aux pays développés qu'aux pays en développement. Il est néanmoins largement reconnu que l'intégration commerciale n'a pas bénéficié également à tous les pays et à tous les habitants des pays et n'a souvent profité qu'à quelques acteurs. Bien souvent, les effets négatifs sur l'inclusivité et les dimensions sociales et environnementales

²⁶ CNUCED, 2017, *Information Economy Report: Digitalization, Trade and Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.D.8, New York et Genève).

²⁷ CNUCED, 2018, [UNCTAD] eTrade for all celebrates first year with a bang, 23 avril, disponible à l'adresse <http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1738>.

n'ont pas été pris en compte de manière appropriée. Ces résultats inégaux pourraient être à l'origine du récent scepticisme quant aux bénéfices de la mondialisation et du commerce, et à la source de la résurgence des sentiments et des politiques nationalistes. Il est fréquemment arrivé que l'on considère également le commerce comme une source de problèmes. Il convient donc de mener une action aux niveaux national, régional et multilatéral en vue de maintenir et de renforcer la contribution du commerce à un développement durable et inclusif.

45. À la dixième session de la Commission du commerce et du développement, les représentants souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

a) Il faut adopter des politiques complémentaires pour redistribuer les avantages découlant du commerce et de la mondialisation. Les mesures visant le marché du travail et les politiques sociales devraient garantir la réduction des coûts d'ajustement et faire en sorte que la prospérité profite à tous. Les politiques structurelles et macroéconomiques devraient chercher à tirer parti au maximum des avantages économiques potentiels et des réglementations obligatoires pour prévenir la dégradation de l'environnement. Les décideurs devraient s'appuyer sur une analyse tenant compte des effets de redistribution et des externalités et proposant des mesures qui les prennent en compte ;

b) Il importe, dans les analyses comme dans la rhétorique, d'établir une distinction entre les effets du commerce et les autres facteurs tels que l'évolution des technologies ;

c) La contribution du commerce à la réalisation des ODD sera maximale si le commerce n'est pas discriminatoire. Le Programme 2030 promeut un système commercial multilatéral universel réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable. Il convient d'éviter toute mesure susceptible d'y porter atteinte et d'examiner avec prudence les menaces réelles ou perçues qui pèsent sur le système afin d'éviter d'empirer les relations mutuelles. Les mesures adoptées aux fins du renforcement du système bénéficient à tous les groupes de pays ;

d) En l'absence de consensus au niveau multilatéral, il convient d'encourager la coopération à l'échelle régionale ou plurilatérale afin d'en faire un pilier du système commercial multilatéral. Par exemple, les dispositions réglementaires figurant dans les accords commerciaux régionaux devraient, autant que faire se peut, être fondées sur les normes internationales, et les accords plurilatéraux devraient être ouverts à l'adhésion. De nouveaux partenariats pourraient être envisagés ;

e) La CNUCED aide les États membres à former un consensus sur des questions liées au commerce et au développement et permet aux pays développés et aux pays en développement de se réunir avec d'autres parties prenantes pour examiner de grands problèmes sans élaborer de règles contraignantes. Ce cadre pourrait être utilisé plus efficacement pour résoudre les problèmes actuels. En outre, les travaux de recherche menés par la CNUCED ont souligné que les avantages découlant du commerce ne sont pas automatiques et qu'ils ne sont pas nécessairement inclusifs sans mesures complémentaires. La CNUCED, guidée par les États membres, redoublera d'efforts pour garantir la tenue de débats éclairés et offrir des solutions à l'appui d'un développement durable inclusif.